

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE N°19/2022

1.1.9 Marchés publics : Prestations topographiques pour la mise en œuvre d'un outil de production de la restauration scolaire

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision du maire n°18/2022 du 2 septembre 2022, relative à l'affermissement de la tranche optionnelle du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études pour la mise en œuvre d'un outil de production de la restauration scolaire,
- Vu la nécessité de disposer de relevés topographiques intérieurs et extérieurs de la cuisine et des salles de restauration scolaire existantes en vue de fournir un support informatisé à l'aménagement des locaux.
- Vu la consultation des géomètres AXIAP, GéoSudOuest et AGEX, le 13 septembre 2022,
- Considérant l'analyse des offres remises par AXIAP et GéoSudOuest,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer la prestation topographique pour la mise en œuvre d'un outil de la restauration scolaire à AXIAP - 81000 ALBI n° SIRET : 510 134 398 00013.

Article 2 : La prestation comprend : les relevés intérieurs des locaux à aménager pour la cuisine scolaire et des salles de restaurations, les relevés extérieurs des façades et la fourniture des plans en fichiers informatiques.

Le montant de la mission est fixé à 2 810 € H.T soit 3 372 € TTC.

Article 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 21 septembre 2022

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

